

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

09 janvier 2023



Ordre du jour :

- I. Présentation de l'état d'avancement du budget 2023
- II. Bilan 2022 et présentation du budget 2023 de l'enfance-jeunesse
- III. Proposition d'un tarif hivernal complémentaire pour le chauffage de l'Espace Glenmor

Présent.es :

- Marion Darmaillacq
- Soizic Duchet
- Maryline Lair
- Paulo Le Troquer
- Hélène Lebrun
- Antinéa Leclerc
- Brigitte Marot
- Thibaut Mercier (DGS, présent pour la présentation générale du budget de fonctionnement 2023)
- Pierre Redou
- Nicolas Texier
- Christophe Thomas
- Pierre Victoire

Afin de libérer le plus rapidement possible Thibaut, il a été décidé de débiter l'ordre du jour par la présentation du budget 2023 et non par le tour d'actualité des commissions, Ateliers citoyens, Groupes de travail... qui n'a pas pu être réalisé en fin de réunion à cause de l'heure tardive.

I. Présentation de l'état d'avancement du budget 2023

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Information

Échanges : Il s'agit du début de réflexion de la commission finance sur le budget de fonctionnement à venir (le budget investissement ne sera pas abordé lors de cette réunion).

L'évolution du budget de fonctionnement témoigne ces deux dernières années d'une augmentation des dépenses réelles et une stabilisation des recettes réelles. Nous restons excédentaires pour 2022, avec un excédent de fonctionnement néanmoins plus réduit que ces dernières années.

Les dépenses électriques à venir pour 2023 ont été estimées par le SDE (Syndicat départemental d'énergie 35) à plus de 180 000 euros contre environ 90 000 euros en 2022, 70 000 euros en 2021 et 50 000 en 2019.

Les dépenses liées au personnel ont augmenté de 20% environs entre 2019 et 2022 avec notamment la reprise en régie communale de certains services en enfance-jeunesse et le nombre relativement important de remplacements temporaires consécutifs à des arrêts maladies. Les dépenses liées aux **charges à caractère générale** ont également augmenté mais dans une moindre mesure.

Les chiffres avancés lors de cette présentation ne peuvent être communiqués dans la mesure où ils ne sont pas définitifs. Il ne s'agit que d'un travail préparatoire afin de voter le budget 2023 lors du Conseil municipal du 20 mars.

L'objectif de ce budget de fonctionnement 2023 sera de dégager des excédents pour que nous puissions bénéficier de capacités d'autofinancement. Face à la difficulté structurelle de trouver de nouvelles ressources financières pour la municipalité, nous devons faire preuve de sobriété et de responsabilité. C'est ainsi qu'une diminution de plusieurs dizaines de milliers d'euros des dépenses de fonctionnement est envisagée.

Plusieurs réunions pilotées par la commission finances et affaires générales auront lieu ces prochaines semaines, elles sont ouvertes à toutes les élu.es qui travaillent par ailleurs dans leurs commissions respectives leurs budgets afférents. Ce travail préparatoire est ensuite transmis et affiné en concertation avec la commission finance.

Relevé de décision : Aucune

II. Bilan 2022 et présentation du budget 2023 de l'enfance-jeunesse

Rapporteuse : Hélène Lebrun, Pierre Redou

Nature des débats : Information

Échanges : Le service enfance – jeunesse est composé des deux écoles, des temps périscolaires, du restaurant scolaire, de l'ALSH (Accueil loisir sans hébergement) et de l'Espace Jeunes. Vous trouverez ci-dessous un bilan d'activité pour l'année écoulée.

Temps périscolaire :

- De 5 à 21 enfants de 7h à 8h20
- 147 enfants en moyenne le midi
- 81 enfants en moyenne de 16h15 à 19h

Un animateur pour 30 enfants en moyenne où un poste n'est pas pourvu actuellement.

ALSH :

- 262 enfants différents du 6 juillet au 16 décembre.
- 1107 présences
- 27 enfants en moyenne le mercredi
- De 10 à 40 enfants pendant les vacances scolaires

L'accueil de loisirs a été repris en régie communale à partir du 6 juillet. Plusieurs enquêtes ont été menées auprès des familles pour adapter les jours et horaires d'ouverture.

L'Espace Jeunes

- 3^{ème} espace jeunes du territoire de VHBC en termes de fréquentation.
- Passerelle pour les CM2 les mardis et jeudis (12 enfant maximum)

Passage en régie municipale en juillet 2021 après une délégation de service public à Léo Lagrange.

Restauration scolaire :

- 147 enfants en moyenne
- Un nouveau prestataire depuis 2022 (*Convivio*) avec un fonctionnement simplifié.

Le projet de restauration scolaire produite sur place n'est pas pour autant abandonné.

Le passage en régie municipale de plusieurs services permet une plus grande souplesse d'occupation des postes par nos agents et d'aménagements des horaires d'ouverture. Il a également d'autres avantages : les postes d'animation ne sont plus précarisés, un plan de formation est possible pour les agents, nos services sont adaptés aux besoins des enfants (cf PEDT), la communication avec les familles est bien meilleure qu'auparavant et le matériel est aussi mutualisé.

En revanche, les inconvénients principaux sont les difficultés de recrutement et une charge plus importante de travail administratif pour nos services (RH, facturation en mairie...).

Concernant le **budget projeté pour 2023**, nous ne pouvons pas vous communiquer les chiffres avancés pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus pour le budget de fonctionnement 2023.

Cependant, nous pouvons indiquer qu'une légère diminution des dépenses du budget enfance-jeunesse est envisagée avec à l'inverse une augmentation des recettes, liée notamment aux reprises en régie communale de certains services.

Pour ce qui est du budget 2022 et de celui projeté en 2023, vous trouverez leurs détails sur le document joint à ce mail, réalisé par la commission enfance-jeunesse.

Pour diminuer les dépenses de fonctionnement du budget enfance-jeunesse, plusieurs leviers ont été identifiés (ce qui ne veut pas dire qu'ils seront actionnés, ce n'est qu'une possibilité) :

- Facturer un euro la demi-heure de périscolaire contre 0,85 euros actuellement.
- Travailler avec des intervenant.es extérieur.es pour limiter la masse salariale.
- Fermer l'Espace Jeunes le samedi en hiver.
- Fermer l'ALSH 30 minutes plus tôt.
- Travailler avec des partenaires pour obtenir des subventions (VHBC, Caf, TER...)

Relevé de décision : Aucune

III. Proposition d'un tarif hivernal complémentaire pour le chauffage de l'Espace Glenmor

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Information, co-décision

Échanges : Proposition réalisé par le Groupe de Travail – Sobriété énergétique pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars en se basant sur les factures détaillées des années précédente. Le coût journalier en énergie électrique de l'utilisation de l'Espace Glenmor a été évalué à 280 euros en 2023 (montant payé en 2021 multiplié par trois selon les estimations du SDE35).

Les conventions actuelles de location de l'Espace Glenmor portent sur l'ensemble du bâtiment.

Il est proposé dans un premier les catégories d'usagers et tarifications hivernales complémentaires suivantes :

- Pour les associations de la commune et évènements publics portés par des habitants de la commune (intérêt collectif) : 50 euros / jour
- Pour un usage privé (fête, anniversaire, mariage...), y compris les habitant.es de Saint-Senoux, et les structures extérieures à la commune : 280 euros / jour
- Pour les utilisations hebdomadaires qui ne peuvent pas se faire ailleurs qu'à l'Espace Glenmor : tarif inchangé.

Relevé de décision : Après plusieurs éclaircissements, la proposition est adoptée à l'unanimité tant au niveau des tarifs que des catégories d'usagers. Toutefois, il est nécessaire de d'expliquer notre démarche qui vise là à orienter les réservations de l'Espace Glenmor hors période hivernale.